AR PREFECTURE
006-240600593-20210325-210303-DE
Reçu le 02/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020

Décision n° 21 03 03

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents *: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis, Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallaury, Madame Christiane Blanc-Ricort, formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés *: Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda ; Madame Nadine Ezingeard par Alain Alessio ; Madame Nicole Colombo par Armand Gasiglia.*

Absents *: Messieurs Robert Nardelli, Cyril Piazza, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo.*

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L. 2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter le compte administratif pour le budget principal de la Communauté de Communes du Pays des Paillons pour l'exercice 2020 tenu par l'ordonnateur ;

Considérant que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion sont identiques et sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		489 179,06 €
Opérations de l'exercice	15 196 238,71 €	15 516 356,52 €
Résultat d'exécution	15 196 238,71 €	16 005 535,58 €
Résultat de clôture		**809 296,87 €**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 23
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 2

AR PREFECTURE
006-240600593-20210325-210303-DE
Reçu le 02/04/2021

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		4 213 488,91 €
Opérations de l'exercice	7 029 452,15 €	3 905 629,92 €
Résultat d'exécution	7 029 452,15 €	8 119 118,83 €
Résultat de clôture		**1 089 666,68 €**
Restes à réaliser	3 473 830,81 €	2 787 680,11 €
Solde des restes à réaliser	**686 150,70 €**	
Résultat de clôture		**403 515,98 €**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur présentant le compte administratif, et sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré,

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- **Adopte** le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays des Paillons dressé par l'ordonnateur pour l'année 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS - 06 -
55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC